



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 09/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR)**

# FONDS CULTUREL RIVIERA

---

## RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2021

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 2022 À 18 H 30 À CORSEAUX  
SALLE DE CHÂTONNEYRE

---

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mardi 3 mai 2022 à 18 h 30 à la salle de Châtonneyre à Corseaux et a examiné avec attention le rapport d'activités et les comptes pour l'exercice 2021 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléants suivants sont présents et constituent la commission :

<b>Blonay – Saint-Légier</b>	Mme Alexia <b>Weill</b>	<i>suppléante</i>
<b>Chardonne</b>	M. Jean-David <b>Pelot</b>	<i>membre</i>
<b>Corseaux</b>	M. Roberto <b>Trüb</b>	<i>membre</i>
<b>Corsier</b>	Mme Margrith <b>Bussy</b>	<i>membre</i>
<b>Jongny</b>	Mme Chris-Angie <b>Salgado</b>	<i>membre</i>
<b>Montreux</b>	M. Pierre-André <b>Spahn</b> M. Christian <b>Fürst</b>	<i>membre</i> <i>suppléant</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	M. François <b>Vodoz</b> M. André <b>Gruaz</b>	<i>membre</i> <i>membre</i>
<b>Vevey</b>	M. Guillaume <b>Pilloud</b>	<i>suppléant</i>
<b>Veytaux</b>	Mme Valérie <b>Wicht</b>	<i>membre</i>

Les suppléants suivants sont présents mais n'ont pas le droit de vote :

<b>Jongny</b>	Mme Corinne <b>Ansermoz</b>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Mme Anne-Marie <b>Arnaud</b>
<b>Veytaux</b>	M. Marco <b>Strebel</b>

Les personnes suivantes sont excusées :

<b>Blonay – Saint-Légier</b>	M. Matthieu <b>Sesseli</b>	<i>membre</i>
<b>Chardonne</b>	M. Romain <b>Gillieron</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corseaux</b>	M. Arnaud <b>Gantenbein</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corsier</b>	Mme Mireille <b>Roth</b>	<i>suppléante</i>
<b>Montreux</b>	Mme Elisabeth <b>Wermelinger</b>	<i>membre</i>
<b>Vevey</b>	M. Tiago <b>Branquino</b> M. Patrick <b>Fleury</b>	<i>membre</i> <i>membre</i>

Le conseil administratif du Fonds culturel Riviera est représenté par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et président du conseil administratif, Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey et vice-présidente du conseil administratif, M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, et Mme Sabine Carruzzo, conseillère municipale à Corseaux.

Sont également présents M. Emanuele Ferrara, adjoint au Service des finances de la Ville de Vevey, Mme Colette Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera, et Mme Laurence Meyer de Stadelhofen, adjointe au Service des affaires intercommunales de la Riviera.

L'ordre du jour, que reflète l'organisation de ce rapport, est le suivant :

1. Liste de présence
2. Rapport d'activités, compte 2021 et préavis
3. Divers
4. Prochaine séance

## **1. LISTE DE PRÉSENCE**

M. Roberto Trüb, président de la commission, ouvre la séance et souhaite à ses membres la cordiale bienvenue. Il procède à l'appel et indique que M. Guillaume Pilloud assurera la rédaction du rapport de la commission.

## **2. RAPPORT D'ACTIVITÉS, COMPTES 2021 ET PRÉAVIS**

Le rapport d'activités 2021 est discuté et un commissaire demande quelle a été l'ampleur du succès du Vevey International Funny Film Festival. En effet, si le rapport d'activités mentionne le grand succès du VIFF, il n'avance aucun chiffre. Mme Colette Rossier n'est pas en mesure de fournir des chiffres à la commission mais assure que le succès était au rendez-vous, confirmé par un courrier de l'association après le festival.

Une commissaire, se référant à la page quatre du rapport d'activités, demande pourquoi si peu d'aides ponctuelles ont été octroyées en 2021 et s'il est juste qu'une même institution ne peut en bénéficier qu'une seule fois. Mme Colette Rossier répond que peu de demandes répondaient aux critères d'attribution du Fonds culturel Riviera. Il s'ensuit que peu d'aides ponctuelles ont été attribuées en 2021. Mme Colette Rossier revient brièvement sur les critères d'attributions du Fonds culturel Riviera, disponibles sur le site internet du SAI (Information à l'attention des requérants sollicitant une aide à la création ou un soutien ponctuel du Fonds culturel Riviera) et rappelle que son but premier est d'assurer un soutien pérenne aux institutions bénéficiaires du fonds. Les soutiens ponctuels ne sont que subsidiaires et prioritairement octroyés aux créations des compagnies de la région. Une institution peut être soutenue plusieurs fois, pour autant que le projet présenté ait un caractère exceptionnel, notamment.

Les comptes 2021 sont ensuite abordés. Une commissaire estime que les comptes sont difficiles à lire et les actifs transitoires lui semblent particulièrement cryptiques. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara explicitent la manière dont les comptes sont présentés et leurs explications satisfont la commission. Les commissaires se réjouissent que les comptes présentent une comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021. Un commissaire remercie M. Emanuele Ferrara d'avoir remanié la présentation des comptes comme l'avait demandé la commission en 2021. Il relève encore que le travail a très certainement été long et fastidieux.

Un commissaire absent a transmis une question à Mme Rossier. Il demande pourquoi les CHF 200 000.- qui sont l'excédent de la subvention octroyée à la Fondation de la Saison culturelle de Montreux en 2021 seront rétrocédés aux communes et n'ont pas été attribués aux seize associations dont la demande de subvention a été refusée. Ces CHF 200 000.- représentent une contribution d'environ CHF 2.50/hab. et abaissent la contribution des communes en dessous de CHF 45.-/hab. alors que le budget 2021 prévoyait une contribution de CHF 47.-/hab. De plus, la scène culturelle a été fortement impactée par la crise sanitaire. Mme Colette Rossier explique qu'il n'est pas possible de subventionner rétroactivement des associations dont la demande a été faite en 2021. De surcroît, ces seize associations ne remplissaient pas les critères d'attribution du Fonds culturel Riviera au moment où leur demande a été faite. Mme Colette Rossier relève encore que l'excédent est reversé aux communes selon la convention et ne nécessite pas de consulter les conseils communaux. Cette solution est à la fois la plus juste et la plus simple.

Une commissaire indique qu'une interpellation a été déposée au Conseil communal de Corsier en novembre 2021, pour augmenter la contribution des communes à CHF 50.- / habitant, dans l'optique de soutenir les artistes qui ont souffert de la pandémie. Elle s'inquiète de savoir si le conseil administratif du fonds en est informé. Mme Rossier confirme que M. Schär, conseiller municipal à Corsier et membre du conseil administratif du fonds a bien transmis cette demande lors de la séance dudit conseil de mars dernier et qu'elle sera discutée dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 du fonds. Un commissaire relève toutefois qu'il n'a jamais été possible d'augmenter la contribution du fonds au-delà de CHF 48.- / habitant, car il faut obtenir l'unanimité des conseils communaux.

Le rapport de la fiduciaire et le préavis ne suscitent aucun commentaire.

Les commissaires n'ayant plus de questions, M. Roberto Trüb les invite à passer au vote. Les comptes 2021 sont adoptés à l'unanimité.

### 3. DIVERS

Il n'y a aucun divers.

### 4. PROCHAINE SÉANCE

La commission résout de se réunir la prochaine fois le **mardi 1er novembre 2022 à 18 h 30 à Corsier** (la salle sera précisée ultérieurement). Elle abordera le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

Mme Colette Rossier rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport font l'objet d'un tournus. Une copie du tournus, mis à jour après la fusion des Communes de Blonay et Saint-Légier – La Chiésaz, est distribuée aux membres de la commission. Pour l'année législative 2022-2023, la Commune de Corsier assurera la présidence de la commission, celle de Montreux sa vice-présidence et celle de Blonay – Saint-Légier la rédaction du rapport. Le tournus est reproduit en annexe de ce rapport. Mme Colette Rossier rappelle également que la commission siège en principe dans la commune du président.

M. Roberto Trüb clôt la séance à 19 h 05.

## CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose de prendre la décision suivante :

**d'adopter les comptes du Fonds culturel Riviera pour l'exercice 2021.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :  
Roberto Trüb

Le rapporteur :  
Guillaume Pilloud

Vevey, le 5 mai 2022